

✘ Un millier de ces armes incapacitantes équiperont les brigades anticriminalité et certaines unités d'intervention de la capitale.

APRÈS UNE ANNÉE d'expérimentation, les forces de l'ordre vont s'équiper du pistolet à impulsions électriques. Présenté au ministère de l'Intérieur comme l'arme « antibavure » par excellence, il faisait depuis le 24 avril dernier l'objet d'un appel d'offres portant sur 5 000 exemplaires pour la police et la gendarmerie. Le marché devrait être attribué au fabricant américain Taser pour son modèle X 26. À raison de 1.600 euros l'unité, formation incluse.

Dès septembre, mille exemplaires de cette arme seront distribués dans la police parisienne. Spécialisées dans les interpellations à risques, les Brigades anticriminalité (BAC), l'Unité mobile d'intervention et de protection chargée des sites sensibles de la capitale ainsi que la police régionale des transports seront servies en priorité. Le Taser fonctionne comme une sorte de harpon électrique : pesant 175 grammes, cet appareil de plastique noir et jaune propulse deux dards d'acier. Reliés à de minces câbles, ils délivrent une décharge provenant d'une batterie logée dans la crosse.

Le suspect ressent une vive douleur, comparable à une crampe généralisée, et s'effondre. Ses muscles se tétanisent et le cerveau ne répond pas pendant cinq secondes, le temps qu'on lui passe les menottes. « Cela sera très pratique dans les rixes de rue ou les affaires de violences conjugales », estime un homme de la BAC.

Maîtriser les chiens dangereux

L'arme « *incapacitante à transfert d'énergie* » sera aussi utilisée pour maîtriser les chiens dangereux. Au lendemain de l'attaque d'une fillette de 17 mois tuée par un américain staffordshire en juin dernier en Seine-Saint-Denis, le ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, a formé le vœu de doter les brigades canines de ce pistolet équipé d'une caméra.

Les tests effectués au sein de la sécurité publique et de certaines unités d'élite comme le **Raid** ou le **GIGN** semblent concluants : depuis mai 2005, près de 130 personnes auraient été maîtrisées sans incidents. Équipant déjà une quarantaine de policiers à travers le monde, le Taser n'est cependant pas à l'abri de la polémique. Soutenant que cette arme a causé quelque 150 décès en Amérique du Nord depuis 2001, diverses associations, dont le Réseau d'alerte et d'intervention pour les droits de l'Homme (Raidh), dénoncent sur Internet les « *risques d'électrocution* ». Une accusation que réfute le fabricant. Les détracteurs du Taser craignent aussi que les policiers ne banalisent l'usage du pistolet électrique - qui ne laisse pas de séquelle - en fermant les yeux sur la déontologie. « *Une puce enregistre les paramètres de chaque tir - date, heure et durée des décharges - et sera régulièrement contrôlée* », rétorque la préfecture de police. En outre, chaque futur utilisateur devra tester au moins une fois les effets de l'arme contre lui.